

Danfoss en général

Danfoss et les directives DEEE & RoHS

Lorsque les directives européennes sur les équipements électriques et électroniques entreront en vigueur au cours des 12 prochains mois, les produits Danfoss concernés par ces textes seront conformes aux nouvelles exigences. Danfoss restera donc un fournisseur sûr et fiable.

La directive 2002/96/EC DEEE (Déchets des Équipements Électriques et Électroniques) impose aux fabricants et aux importateurs d'assurer obligatoirement le retour et la réutilisation des déchets des équipements électriques et électroniques et de prendre en charge le financement de ces processus. L'objectif de la directive est d'améliorer le niveau de protection de l'environnement dans l'Union Européenne en réduisant les déchets représentés par les appareils électriques et électroniques domestiques mis au rebut. Les fabricants de ces équipements sont responsables de la gestion de leur récupération et de leur élimination depuis le **13 août 2005**.

La directive 2002/95/EC RoHS (Restriction of Hazardous Substances, restrictions sur l'utilisation de certaines substances dangereuses) interdit aux fabricants et aux importateurs l'utilisation du plomb, du cadmium, du chrome hexavalent, du mercure et des retardateurs de flamme PBB et PBDE dans les équipements électriques et électroniques. Cette directive vise à harmoniser la législation dans les États membres de l'UE par rapport à la restriction de l'utilisation de produits dangereux dans les équipements électriques et électroniques domestiques. La règle générale est que ceux-ci ne pourront plus être placés sur le marché après le **1er juillet 2006** s'ils contiennent certaines quantités des substances dangereuses désignées.

Les composants Danfoss

Les produits que Danfoss met sur le marché ne tombent pas sous le régime de la directive RoHS parce que la majorité d'entre

eux ne sont pas électriques. Néanmoins, si les clients intègrent des équipements mécaniques Danfoss dans des appareils qui sont concernés par la directive RoHS, les produits Danfoss en question doivent aussi être exempts de substances dangereuses comme le prévoit la directive. Danfoss veille à la conformité de ses produits vis-à-vis de la nouvelle directive. Les produits Danfoss à commande électrique ne sont pas concernés par les restrictions imposées par la directive RoHS parce qu'ils appartiennent à la catégorie 9 (instruments de commande et de contrôle) de l'Annexe I A de la directive 2002/96/EC (DEEE).

Les appareils domestiques importants sont des équipements prêts à l'emploi achetés, installés et mis en service par les consommateurs. Les compresseurs et les groupes de condensation ne sont, en général, pas considérés comme de tels équipements, mais plutôt comme des composants faisant partie de ces équipements. Par conséquent, les directives DEEE et RoHS ne s'appliquent pas non plus directement aux compresseurs et équipements Danfoss.

Les compresseurs des réfrigérateurs ou congélateurs domestiques doivent être exempts des produits désignés par la directive RoHS, tout comme les composants des équipements qui tombent sous le régime de cette directive. Danfoss peut, ici encore, garantir que les produits concernés seront conformes aux exigences.

Engagements de Danfoss pour l'environnement

Bien que les produits fournis par Danfoss soient, en général, hors de la portée des



directives RoHS et DEEE, Danfoss tient à participer à la réduction de l'utilisation des substances que ces textes visent. Dès 1996, le groupe Danfoss a mis au point une "Liste Négative" dans laquelle sont énumérées les substances dangereuses dont nous souhaitons limiter l'utilisation dans nos produits et dans nos processus de fabrication. Nous nous félicitons de ce que les substances désignées par la directive RoHS se trouvent déjà sur la Liste Négative Danfoss depuis plusieurs années.

En conclusion, les produits Danfoss sont conformes aux exigences et Danfoss reste un fournisseur sûr et fiable.